



Calvados

sudtresor.014@cp.finances.gouv.fr

Solidaires
Union
syndicale G10

UNITAIRE

Pour un autre syndicalisme au TRÉSOR

Caen, le 29 mai 2007

CAP de Liste d'Aptitude de C en B du 14 Mai 2007

Notre Direction locale détient SEULE la vérité !!!

Cette CAP s'est tenue sans la présence du TPG, qui apparemment avait des affaires plus importantes à traiter que l'avancement ou la promotion de ses agents !

La Direction locale a insisté, cette année, sur l'*engagement ferme à la mobilité*, bien que cet engagement soit déjà formalisé lors de la demande d'inscription sur la Liste d'Aptitude. Elle a précisé que c'était un critère indispensable pour figurer sur cette liste.

En préalable, nous avons déposé la motion suivante.

Motion SUD Trésor

Nous refusons de juger les agents les uns par rapport aux autres et demandons donc le remplacement de la liste d'aptitude par un examen professionnel parfaitement équitable.

Pour nous, le choix entre 115 candidats remplissant tous les critères de sélection définis par l'Administration et de plus notés 1 fois 19 et ayant au moins deux fois la note de référence, donc très compétents, est impossible.

En effet, le partage des dossiers se fait sur la qualité littéraire des différents notateurs, pour des agents ayant des fonctions totalement différentes et qui peuvent être pénalisés par la situation administrative du poste occupé. En clair, il est plus facile d'apparaître performant dans une structure administrative à jour que dans un poste ou service en difficultés. Ainsi, l'exercice consiste plus à juger la capacité des notateurs à mettre en valeur les agents, que la valeur réelle de ces agents. La CAP doit donc effectuer un classement basé sur les appréciations totalement subjectives des notateurs. D'autant que ces notateurs étant différents, leurs critères d'appréciation et leurs manières d'exprimer leur jugement sont différents.

Pour SUD Trésor, le seul critère impartial est donc l'ancienneté. C'est pourquoi nous avons classé les agents en fonction de leur ancienneté dans le grade et l'échelon le plus élevé (ARP 1 – 7^{ème} Echelon, puis 6^{ème} échelon) pour permettre la promotion d'un maximum de collègues au grade supérieur.

Les contradictions de l'Administration

La Direction locale nous a fait une démonstration pour le moins contradictoire à propos de l'importance de la bonification de note dans le classement sur la Liste d'Aptitude.

En effet, selon elle, pour figurer sur la Liste d'Aptitude, le critère de bonification ne doit pas rentrer en ligne de compte. La Liste d'Aptitude doit être « la récompense de carrières exemplaires et de capacités exceptionnelles ». Comment comprendre alors que ces agents ne soient pas reconnus et ainsi récompensés par la notation ? ? ? Ou alors, le système de notation aurait-il des failles ? ? ?...

On nous affirme pourtant par ailleurs que NON.

Pour preuve, les bonifications de note déterminent le classement des agents entre eux, notamment pour les tableaux d'avancement, où les agents pouvant bénéficier d'un avancement au grade supérieur sont retenus ou écartés en fonction de ces bonifications. *Trouvez la cohérence ! ! !...*

S.U.rfez sur le Net avec S.U.D.

Ce tract est disponible, comme les précédents sur le site SUD Trésor 14, à l'adresse suivante :

http://magellan/syndicats/014/su/PAGE_ACCUEIL.htm

Aucune modification possible

En effet, malgré ses contradictions, aucune discussion n'a été possible en CAP avec la Direction locale. La liste d'Aptitude avait été arrêtée avant cette CAP et apparemment aucune modification n'était envisageable, le classement ne pouvait surtout pas être remis en cause.

Quels que soient les arguments avancés par les représentants du personnel, la réponse était « Non ! » sans plus d'explication. Quels critères lui permettaient de déterminer que tel agent méritait plus son classement que tel autre ? Mystère ! ! !... Nous n'étions, semble-t-il, pas capable de comprendre.

D'autant plus qu'après la contradiction sur la notation, ce critère avait disparu. Alors que c'était le seul critère qu'elle aurait pu considérer comme objectif (avec toutes les réserves que nous pouvons y opposer), permettant de comparer les agents entre eux.

Dans ce cas, qu'est-ce qui lui permettait de déterminer qu'un agent classé n° 1 dans un poste était plus méritant qu'un autre classé lui aussi n°1 mais dans un autre poste ou service, alors qu'ils ne font pas du tout le même travail ? ? ?

Ce fut la porte ouverte à la subjectivité la plus complète.

Ainsi, de nombreux candidats avaient beaucoup plus d'ancienneté que certains agents qui ont été classés, notamment ceux ayant atteint le dernier échelon (7^{ème}) d'ARP1 depuis plusieurs années. Parmi eux, certains étaient pourtant classés n°1 de leur poste et leurs chances de figurer sur les prochaines Listes d'Aptitude limitées compte tenu de leur âge. Mais, malgré cela, rien n'y a fait. Aucun n'a été retenu.

Visiblement, la Direction locale détenait, elle et elle seule, la vérité sur le classement des agents sur la Liste d'Aptitude.

Voici les heureux élus classés par la CAP :

1. Mme Aline MARIE-ORVAIN	Remplacement Caen	ARP1	6 ^{ème}	Ech depuis	01/12/2006
2. Mme Dominique FRATISSIER	Trésorerie Hérouville	„	6 ^{ème}	„	„
3. Mme Catherine VIKESNEL	TG Sce Dépense	„	6 ^{ème}	„	„
4. Mme Michèle MEYNARD	Trésorerie Lisieux Impôts	„	6 ^{ème}	„	„
5. Mme Nicole BLANCHETIERE	Remplacement Lisieux	„	6 ^{ème}	„	23/04/2006
6. Mme Cécile TANGUY	Trésorerie Caen Bassin	„	6 ^{ème}	„	29/04/2004
7. Mme Chantal GALLOIS	Trésorerie Bayeux	„	6 ^{ème}	„	01/12/2006
8. Mme Geneviève DUMONT	Trésorerie Condé	„	6 ^{ème}	„	„
9. M. Jean-Marie BELLOT	TG Sce Recouvrement	„	6 ^{ème}	„	16/05/2007
10. Mme Jannick PERRIER	Trésorerie Pt l'Evêque	ARP2	8 ^{ème}	„	05/02/2004
11. Mme Sophie DELAFONTAINE	TG Sce Comptabilité	ARP1	6 ^{ème}	„	01/12/2006

Vote SUD : CONTRE

Vote FO : ABSTENTION

Vos représentants en CAP de Liste d'Aptitude :

Catégorie A		
Titulaire	Jean-François BERNARD (Très. Trévières)	02.31.22.51.14
Suppléante	Annie CALVEZ (Trésorerie de Aunay/Odon)	02.31.77.61.77

Catégorie B		
Titulaire	Jean-Luc DEBON (DI - Développement)	02.31.43.14.47
Suppléant	Fabrice HUE (Caen-Banlieue Est)	02.31.83.40.25

Titulaire	Jean-Pascal BIVILLE (DI - SAU)	02.31.43.14.08
Suppléant	Christophe LEGATELOIS (Rempl. Troarn)	Voir site départemental